

Image not found or type unknown



## Procédure pour renier un parent

Par **Josephine**, le **17/05/2010** à **14:44**

Bonjour, n'ayant plus de relation avec mon père je ne souhaite, en cas de décès, ne pas être impliquée dans des processus de succession ou bien de remboursement de ses dettes. J'ai entendu dire que je pouvais renier le lien de parenté. Quelqu'un peut-il m'expliquer la procédure? Merci